## La charia en Loire Atlantique : condamnés pour avoir critiqué la présence d'une voilée sur une affiche!

écrit par Christine Tasin | 7 mars 2019



Le jugement est énorme, ahurissant, inacceptable.

J'espère que les condamnés feront appel.

Ces deux hommes, découvrant l'affiche ci-dessus destinée à présenter une exposition sur les femmes, organisée par le Département de Loire Atlantique, se sont insurgés de voir les voilées mises à l'honneur. Avec nos sous. Avec les sous du contribuable.

L'exposition, consacrée à des Marocaines, des « Palestiniennes », des Tunisiennes serait une « opération de coopération décentralisée » en France et dans les 3 pays concernés.

Quand on voit le choix des nationalités ( « palestiniennes » mais pas israéliennes, naturellement, et l'écriture inclusive pratiquée dans la présentation), on comprend qui est aux manettes...

Quatre partenariats de coopération décentralisée au Maroc, en Tunisie et en Palestine vont être renouvelés par le Département de Loire-Atlantique. L'axe majeur de ces quatre partenariats porte sur les femmes et leurs initiatives. À travers l'exposition Regards de femmes, le Département souhaite présenter aux citoyen-nes les actions soutenues dans le cadre de la coopération et à mettre à l'honneur ces femmes et leur rôle dans la société. L'exposition présente une trentaine de photos sur l'action et le quotidien de ces femmes marocaines, palestiniennes et tunisiennes.

https://www.loire-atlantique.fr/jcms/services/culture-patrimoine/actualite-expositio
n-regards-de-femmes-maroc-palestine-tunisie-fr-pl 902139

Quand on voit le bla-bla de présentation on comprend aussi très vite que la Loire Atlantique finance, avec les sous du contribuable un projet fumeux mettant en avant des voilées, avec deux objectifs, l'un avoué, aider les pays concernés, et l'autre sous-entendu, faire de la propagande pour le vivre ensemble et l'acceptation de l'islam et du voile. Sans parler de la propagande pour le Hamas...

Les coopérations décentralisées conduites dans ces pays visent à encourager le développement local, à accompagner la démocratie et à soutenir les sociétés civiles, avec une attention particulière pour les jeunes et les femmes dans les projets soutenus. Ces actions de solidarités internationales impliquent la mobilité des acteurs investis sur les territoires de coopération et la mise en réseau des partenaires. Une aventure citoyenne et interculturelle qui ouvre la Loire-Atlantique sur le monde, dans une logique d'échange, de respect des différences et d'enrichissement mutuel.

## Qu'est-ce que la coopération internationale ?

Cette action à l'international correspond à la mise en relation d'une collectivité locale française avec un territoire étranger. Une politique volontariste qui vise la solidarité entre deux peuples et un développement local commun et réciproque. Elle

se nourrit des relations fortes entre acteurs de chaque territoire et des projets portés par les collectivités elles-mêmes.

Le premier condamné l'a été pour « provocation NON PUBLIQUE à la discrimination en fonction de la religion« .

Il écrit à une administration pour critiquer un choix qui est fait… il est accusé de pousser cette administration à discriminer. Et le tribunal d'affirmer sans rire « il a le droit de penser ce qu'il veut«

Ouf ! On est rassurés. On a encore le droit de penser ce que l'on veut, mais il est interdit de le dire.

Que cela soit contradictoire avec la *Déclaration des Droits de l'homme et du Citoyen* de 1789 ne semble pas avoir effleuré les bons juges.

Il faut dire que ce citoyen lucide et patriote a dit ce qu'il pensait, parlant d'invasion de femmes voilées sur les panneaux de la ville et de provocation dans un pays laïque. Il a accusé le Conseil Départemental de faire la promotion de l'islam, et cela dans un contexte d'attentats. Réponse du tribunal : « Vous demandez au pouvoir politique de faire de la discrimination en ne mettant en avant que des gens qui ne sont pas musulmans. » Pas tout à fait, il demande au pouvoir politique de respecter la Constitution qui ne reconnaît que des citoyens et n'a pas à connaître leur religion et encore moins à faire de la publicité pour une religion... mais autant expliquer ça à un mur.

Même l'habituée de la 17ème Chambre que je suis, qui en a entendu des vertes et des pas mûres en reste sur le cul.

## Condamné pour cela ?

Mais alors il faut carrément et tout de suite interdire toute critique de qui que ce soit et de quoi que ce soit, à partir

## du moment où il est question d'islam.

Le CCIF en rêve, le tribunal de police l'a fait. Avec l'aide active du Département de Loire Atlantique… parce que, porter plainte pour cela révèle un prosélytisme islamique dangereux. Où est la neutralité des élus ?

Bref ce patriote, cet homme lucide, qui apparemment n'est pas riche et c'est peu dire, est condamné à 1000 euros d'amende dont 600 avec sursis... Et il a dû payer un avocat, j'imagine. Sauf à avoir l'aide juridictionnelle. Ce qui expliquerait qu'il ait pu être condamné pour de tels motifs... Le Président du tribunal lui a carrément dit : « il ne s'agit pas de faire la promotion d'une religion mais de parler de femmes qui ont accompli des actions dans leur pays ». 3 pays musulmans, comme par hasard. Une photo de voilée, comme par hasard. S'il n'y a pas la volonté de faire la promotion d'une religion, c'est bien imité...

Le second condamné avait commis un véritable crime il avait écrit au même département que « les élus sont les collaborateurs de la religion musulmane » et qu'en 1940 les collabos avaient plus de respect pour la France qu'eux. Et toc, toute vérité n'est pas bonne à dire. 1200 euros d'amende et un euro symbolique pour le département.

Je vous promets que je n'invente rien.

J'hésite. Je ne sais pas si nous vivons chez Ubu, chez Kafka, chez Staline, chez Mao, chez les Khmers rouges.

Suis-je sotte, un martien farceur a transporté la France en Arabie, il y a 1400 ans… Nous sommes chez Mahomet le pédophile.

Aujourd'hui le juge est gentil, il donne des amendes. Demain il nous condamnera à 100 coups de fouet. Après-demain à être décapités ou lapidés.



En tout cas, l'étau se resserre. La critique même de l'islam est de plus en plus clairement interdite. Ni Belattar ni le CCIF ne se cachent pour dire que c'est leur but de Frère musulman.

Je dois passer encore au tribunal en avril pour avoir édité des autocollants « islam assassin, islam dehors »... Je m'attends à entendre à nouveau des arguments de choc comme ceux évogués ci-dessus.

La critique de l'islam est permise, ce n'est pas un délit, mais à partir du moment où ils mettent ce qu'ils veulent derrière le mot islam, à partir du moment où islam = musulmans, ils sortent de leur poche leur revolver la loi Pleven, et le tour est joué. Tout cela avec la complicité de juges et politiques dhimmis.

Patience… cela ne durera pas des lustres. Ils en font trop, ils cristallisent la haine des Français contre l'islam et l'immigration.